Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250627-DCS25_06_27_10-DE

N° de feuillet 2025/……
Le Président
Thierry GALLARD

COMITE SYNDICAL DU 27 JUIN 2025
DELIBERATION DCS 25_06_27_10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept juin, à neuf heures trente, en application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni à Segré-en-Anjou-Bleu le Comité syndical du Syndicat d'Eau de l'Anjou, au siège d'Anjou Bleu Communauté, sous la présidence de Monsieur Thierry Gallard, président du SEA.

Communauté de Communes	NOM-Prénom	Fonction	Présent	Excusé(e)	Absent
ANJOU BLEU COMMUNAUTE	**M. GRIMAUD Gilles**	**Titulaire**	x		
	M. ANNONIER Claude	**Titulaire**	x		
	M. AUBRY Fabien	**Titulaire**		x	
	M. MARY Yves	**Titulaire**	x		
	M. ROUJOU Loïc	Suppléant			x
	M. GUERIN Patrice	Suppléant			x
CC ANJOU LOIR ET SARTHE	**M.GUILLEUX Jean-Philippe**	**Titulaire**		x	
	M. RIGAUD David	**Titulaire**	x		
	M. CHERBONNIER Noël	**Titulaire**	x		
	Mme DESMARRES Martine	**Titulaire**			x
	M. CAMUS Emmanuel	Suppléant			x
	M. DE VILLOUTREYS Thierry	Suppléant		x	
CC LOIRE LAYON AUBANCE	**M. GALLARD Thierry**	**Titulaire**	x		
	M. SCHMITTER Marc	**Titulaire**		x	
	M. NOYER Robert	**Titulaire**	x		
	M. LAVENET Vincent	**Titulaire**	x		
	M. DAVY Gilles	**Titulaire**			x
	M. FONTENEAU Jean-Jacques	**Titulaire**	x		
	M. ARLUISON Jean-Christophe	Suppléant			x
	M. MOUSSEAU Damien	Suppléant			x
	M. LEHEE Stephen	Suppléant			x
CC VALLEES DU HAUT ANJOU	**M. GLEMOT Etienne**	**Titulaire**	x		
	M. BUREAU Arnaud	**Titulaire**	x		
	M. BRU Jean-Pierre	**Titulaire**	x		
	M. DRIANCOURT Marc-Antoine	**Titulaire**	x		
	M. BELLANGER Dominique	Suppléant			x
	M. NIREFOIS David	Suppléant			x

Assistaient également à la réunion :
M. Christophe TRIPET - DGS, Mme Valérie BERTIN - DAF, Mme Aurélie LACROIX - DST, M. Renan BOURGEAIS - responsable suivi exploitation et Mme Maryse BERNHARD - chargée de la vie institutionnelle.

Secrétaire de séance : Noël CHERBONNIER, délégué de la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe

Délégués titulaires en exercice : 18
Nombre de titulaires présents : 13
Nombre de suppléant présent et votant : 0
Nombre de pouvoir : 1 (de F AUBRY à Y MARY)
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 20 juin 2025

OBJET : CONCLUSION D'UN AVENANT 2 AU CONTRAT DSP SECTEUR SUD ATTRIBUE A VEOLIA, RELATIF A L'EXTENSION DU PERIMETRE DU SECTEUR AUX COMMUNES DE DENEE, MOZE SUR LOUET ET RABLAY SUR LAYON

Annexe : projet d'avenant n°2

Vu l'article 1411-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 20 novembre 2020 N° 2020/20-XI/09 autorisant la signature d'un contrat de concession de service public avec la société VEOLIA pour l'exploitation du service d'eau potable sur le secteur Sud-Est pour une durée de 8 ans allant du 01/01/2021 au 31/12/2028,

Vu la délibération du comité syndical du 8 décembre 2023 autorisant la signature d'un avenant N°1, sans impact sur le montant du chiffre d'affaires du délégataire, après 3 ans d'exploitation,

Vu la délibération du comité syndical du 27 septembre 2024 autorisant le président à négocier avec la société VEOLIA un avenant intégrant les communes de Denée, Mozé-sur-Louet et Rablay-sur-Layon (commune déléguée de Bellevigne en Layon) au secteur Sud Est,

Considérant l'avis favorable de la Commission de Concession de Service Public (CCSP) du 27 juin 2025

Le Président expose :
Pour donner suite aux discussions avec VEOLIA, au cours du 1er trimestre 2025, il est proposé de conclure un avenant N°2 au contrat de concession de service public du secteur Sud-Est (2021-2028). Cet avenant entrainerait une augmentation du chiffre d'affaires du contrat de 6% par rapport au contrat initial.

L'avenant N°2 prévoit notamment :
- L'intégration des communes de Denée, Mozé-sur-Louet et Rablay-sur-Layon (commune déléguée de Bellevigne en Layon), à partir du 1er janvier 2026, sans changement du tarif du concessionnaire sur l'ensemble du secteur Sud-Est.
- La modification de la formule de révision de la rémunération du concessionnaire,
- Le renouvellement des compteurs existants (travaux valorisés à hauteur de 205 727,90 €) par des compteurs compatibles avec le protocole de communication LORAwan sur ces 3 communes, via une participation du SEA correspondant à 5/8eme du montant d'investissements complémentaires liés à ces renouvellements, soit 64 607 €.
- La prise en charge des achats d'eau par VEOLIA,
- La prise en charge par le SEA de la redevance d'occupation du domaine public,
- La réduction du fonds de solidarité à 2 100 € pour les 3 dernières années du contrat.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :
- **Accepte de conclure un avenant n°2 au contrat de concession de service public, secteur Sud-Est, attribué à la société VEOLIA – EAU,**
- **Autorise le président, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 au contrat DSP secteur sud-est.**
- **Donne tous pouvoirs au Président ou son représentant pour l'application et l'exécution de la présente délibération.**

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention
Unanimité

Signé électroniquement par : Thierry Gallard
Date de signature : 08/07/2025
Qualité : Président du Syndicat d'Eau de l'Anjou

Transmise au contrôle de légalité via SLOW cf. tampon
Liste des délibérations affichée le même jour

Envoyé en préfecture le 08/07/2025
Reçu en préfecture le 08/07/2025
Publié le
ID : 049-200077402-20250627-DCS25_06_27_10-DE